68e Année. — N° 30

Le Numéro
15 CENTIMES

BUREAUX
ET RÉDACTION :
Roubaix, Grande-Rue, 71
Tourcoing, rue Carnot, 33

Abonnem. 3 m. 6 mois 1 an
Nord & limit. 12.00 22.00 40.00
France, Belg. 13.00 24.00 48.00
Union post. 16.80 31.20 62.40

OUBLIER, C'EST TRAHIR

Journal de Roubaix

SE SOUVENIR, C'EST SERVIR

ROUBAIX : Téléph. 1199 ; Inter. 34. DIRECTRICE : Madame Veuve ALFRED REBOUX TOURCOING : Téléph. 87

68e Année. — N° 30
DIMANCHE
30
JANVIER 1921

Les ANNONCES
et les ABONNEMENTS
sont reçus
71, Grande-Rue, Roubaix
33, rue Carnot, Tourcoing

CHRONIQUE

LE VIEUX CHIEN

On l'avait nommé Mignon. C'était un superbe caniche blanc, sans pur de race, intelligent comme tous ses congénères, peut-être plus que tous les autres, et réalisant parfaitement cette formule qu'on aurait pu inventer pour lui si elle ne l'eût été de longue date : « Il ne lui manque que la parole! » Et encore lui manquait-elle vraiment? Si par la parole on entend exclusivement l'usage adopté par les simples humains d'exprimer leur pensée par des mots ou des signes conventionnels, évidemment Mignon n'avait pas la parole; mais il avait à sa disposition nombre d'autres moyens par lesquels il arrivait à se faire comprendre, voire même à se faire obéir. Car on devine bien que Mignon était un chien choyé, un véritable enfant gâté. Quand il avait faim ou soif, quand il voyait sortir ses maîtres sans lui, quand, au contraire, on lui disait : « Allons, viens! » il avait des mouvements, des attitudes, des sons de voix qui exprimaient très clairement sa pensée de chien intelligent.

Mignon n'avait qu'un défaut, un tout petit défaut, qui le servait d'ailleurs comme une qualité : il aimait passionnément le sucre. Pour un morceau de sucre, on lui aurait fait faire les choses les plus invraisemblables. Comme tout le monde dans le quartier le connaissait et connaissait aussi son faible, c'était à qui le gâterait le plus : les enfants le considéraient comme un camarade de leurs jeux; les chats du quartier eux-mêmes s'étaient familiarisés avec lui, car Mignon, en sa qualité de chien de bonne maison, de chien bien pensant, dédaignait comme indigne de son éducation la lutte des espèces, cette variété de la lutte des classes chez les animaux d'ordre supérieur que sont les hommes. Il connaissait les portes qui lui étaient particulièrement hospitalières, quand elles étaient fermées, il y aboyait d'une certaine manière : c'était sa façon de sonner. « C'est Mignon! » disaient les enfants, et on s'empressait d'aller lui ouvrir comme à un visiteur toujours attendu et sûr d'être bien accueilli. Il récompensait les caresses et le morceau de sucre en obéissant à toutes les fantaisies des enfants; il faisait le beau, marchait lourdement sur ses pattes de derrière, sautait par-dessus tous les obstacles qu'on dressait devant lui pour le plaisir de voir avec quelle merveilleuse agilité il les franchissait.

Mais si aimable qu'il fût pour tous ses cousins, Mignon réservait ses plus chaudes tendresses pour ses maîtres, et tout particulièrement pour ses petites maîtresses, deux gentilles jumelles pour lesquelles il réalisait à merveille le double type de garde du corps et de bonne d'enfants. On l'avait investi du soin de les conduire à l'école, et c'était plaisant de voir avec quelle dignité il s'acquittait de cette mission de confiance. Il prenait dans ses dents le petit sac contenant leur mobilier d'écolières, il marchait à côté d'elles, gravement, sans se laisser distraire par la rencontre d'aucun congénère; quand elles arrivaient à la porte de l'école, il abandonnait le sac entre leurs mains, et il reprenait sa course pour rentrer à la maison en attendant l'heure d'aller les chercher. Quand cette heure était arrivée, dès qu'on lui ouvrait la porte, il se précipitait vers l'école, il attendait, l'œil fixé sur la porte de la classe, et dès qu'elle s'entr'ouvrait, il aboyait joyeusement : c'était sa façon de dire : « Je suis là ! »

Des années passèrent; les enfants avaient grandi, Mignon avait vieilli. Une autre génération avait remplacé les petites écolières de sa jeunesse, et on lui avait confié de nouveau le soin de conduire les nouvelles écolières à la classe d'autrefois. Mais Mignon n'était plus que l'ombre de lui-même, il ne galopait plus, il se traînait péniblement, et la jeune mère qui se souvenait du Mignon d'autan, disait : « Mignon a l'air d'un bon vieil oncle qui croit conduire ses nièces, alors que ce sont ses nièces qui le conduisent. » Le mot avait fait fortune, tant il était juste.

Hélas! un jour arriva où Mignon dut résilier même sa fonction d'oncle et rester longuement au coin du feu. La meilleure place lui était réservée : c'était un vieillard auquel il fallait accorder tous les ménagements que nécessitait son grand âge, car il allait avoir vingt-cinq ans, ce qui est pour un chien la manière d'être centenaire. Il ne put aller jusqu'au bout; on sentait que la fin était proche. Un soir, en effet, on constata qu'il ne voulait plus prendre même le morceau de sucre que chacun lui offrait avec force caresses et paroles encourageantes; il ne remuait plus la queue quand on lui parlait, à peine essayait-il de soulever sa bonne tête quand on prononçait son nom. C'était bien la fin, et autour de lui, grands et petits sentaient leur cœur étreint de cette angoisse qui serre le cœur au chevet d'un mourant. Ce n'était pourtant qu'un chien, mais que d'êtres humains n'ont jamais donné aux leurs une pareille somme de fidèle dévouement! On l'installa devant le foyer aux cendres tièdes, sur l'épaisse peau de mouton qui lui servait de couche et on le quitta tristement et à regret. Le lendemain, dès la première heure, la jeune mère vint voir comment s'était passée cette nuit qui lui avait paru si longue. Mignon était étendu sur le flanc, respirant encore, mais si faiblement qu'elle dut s'agenouiller près de lui pour sentir battre son cœur. « Mignon, dit-elle, Mignon... » A cette voix qu'il avait si longtemps connue et aimée, il remua doucement la tête, ses yeux s'entr'ouvrirent, un sourd gémissement s'échappa de sa poitrine, et sous une dernière caresse, Mignon rendit le dernier soupir.

« Mignon, pauvre, pauvre chet Mignon, dit la jeune femme, en laissant par un geste instinctif sa main sur les yeux à jamais clos dont elle avait reçu le dernier regard, voilà donc que tout est fini pour toi; mais tous ici nous t'avons aimé comme un ami, comme un membre de la famille; nous t'avons donné dans ton humble vie tout le bonheur que méritait un bon chien comme toi, et nous te ferons une petite éternité de souvenir dans nos cœurs. »

Telle fut, dans sa touchante éloquence, l'oraison funèbre de Mignon.

Marie MAUGERET.

LA BAISSE SUR LA VIANDE A PARIS

Une diminution de trois francs au kilo sur le bœuf

Paris, 29 janvier. — Selon les journaux, les représentants des pouvoirs publics et les directeurs des grandes maisons d'alimentation ont conclu un accord stipulant, pour aujourd'hui, une baisse de trois francs par kilo, sur toutes les catégories de bœuf, chez les bouchers détaillants, conformément à la baisse qui s'est produite récemment sur les prix de gros.

LE CONCOURS LITTÉRAIRE DE LA « MUSE DE NADAUD » DE ROUBAIX

Au moment où la « Muse de Nadaud » met au concours la plus belle poésie sur la Famille, la Mère, les Enfants, nous publions avec plaisir, pour diriger les travaux de ceux qui participeront à ce concours, le beau poème « Les mains maternelles », composé durant la guerre, le 15 août 1916, par un de nos concitoyens :

LES MAINS MATERNELLES

Il faut les vénérer les chères mains fidèles
Et le jour et la nuit à leur devoir obscur,
Instruments délicats de l'amour le plus pur,
Tendres mains maternelles !

Sur le front de nos fils, ô les mains bénissantes
Que ne surchargent point d'inutiles anneaux...
Vous dominez le monde en poussant les berceaux,
Frêles mains si puissantes!

Mains pâles des mamans où se lit leur souffrance,
Où la plus mince veine inscrit son bleu réseau,
Laissez-nous vous baiser comme on baise un drapeau,
Mains pleines d'espérance.

Quand l'angoisse saisit nos âmes défaillantes,
Ou que notre horizon par degrés s'embrunit,
C'est vous qui vous tendez vers l'azur infini,
Nobles mains suppliantes !

O mères, patients sculpteurs des jeunes âmes,
C'est au creux de vos mains comme en des nids [charmants
Que viennent se blottir les petits cœurs aimants,
O douces mains des femmes...

Tandis que trop de mains pour rester les plus belles
D'un geste criminel repoussent les enfants,
Vous cultivez les fleurs de nos futurs printemps,
Vous, les mains maternelles !

Et le grand jour venu, seules vos mains vaillantes,
Vos mères mains sans tâche, vos belles mains sans peur,
Oseront sans remords, étreindre du vainqueur
Les rudes mains sanglantes !

15 Août 1916. P. L.

L'Exposition des Œuvres sociales du département du Nord

Commission départementale de la Natalité

Les 34 Syndicats ou Sociétés qui composent la Fédération des Sociétés Industrielles et Commerciales de Roubaix-Tourcoing ont reçu la lettre dont nous donnons ci-dessous copie. Les Syndicats et Unions sont priés d'adresser leur réponse pour Roubaix à M. Jules Delerue, 3, rue de l'Hôtel-de-Ville; pour Tourcoing, à M. Jung, rue de Lille.

Nous avons l'honneur de solliciter le patronage du Syndicat que vous présidez pour « l'Exposition d'Hygiène, de Puériculture et de Natalité » qui aura lieu à Lille, en mai prochain, à l'occasion de la venue de M. Milleraud, président de la République.

Nous ne pensons pas utile de vous rappeler tous les dangers d'ordre économique et patriotique qui menaceraient notre société si le fléau de la dépopulation n'était pas promptement enrayé.

Comme vous le verrez par la lecture du rapport dont nous avons l'honneur de vous remettre sous ce pli quelques exemplaires, cette Exposition est une des manifestations d'une campagne méthodiquement organisée contre la dépopulation.

Afin de donner à cette campagne toute l'ampleur nécessaire, nous vous proposons de demander à chacun des Syndicats professionnels de la région de désigner un ou deux de ses adhérents pour le représenter dans des divers Comités de l'Exposition.

Nous vous serions donc reconnaissants, M. le Président, de mettre à l'ordre du jour de la prochaine réunion de votre Syndicat la nomination de ces deux délégués choisis parmi ceux de vos adhérents qui ont réalisé que, s'il y a aujourd'hui posée devant la France une question primordiale et essentielle, c'est bien celle de sa survivance ou de sa disparition prochaine par la dépopulation.

Veuillez agréer, etc.

Pour la Commission de la Natalité du Département du Nord : Le Rapporteur général.

LES QUOTIDIENNES

LES VICTIMES DU FISC

Le régime fiscal que nous subissons fait du commerçant une véritable victime. Grand collecteur d'impôts, il voit sa mission augmenter en importance d'année en année. Le législateur lui témoigne une confiance aussi flatteuse pour son amour-propre que gênante pour son activité et, de plus, terriblement onéreuse.

Evidemment, il est commode de percevoir, grâce à l'acte d'achat, les taxes qui doivent frapper la grande masse de la population, mais pourquoi, en même temps qu'on investissait le contribuable-percepteur universel d'une fonction de plus en plus considérable, a-t-on compliqué, à plaisir, une tâche naturellement peu attrayante?

Les chinoiseries fiscales dans lesquelles on oblige le contribuable commerçant à se débattre, sont effrayantes. Quand le malheureux, après avoir frisé la méningite, a compris quelque chose au fatras de lois, décrets, arrêtés, règlements d'administration rédigés en hébreu, il ne peut remplir son devoir de bon citoyen qu'en acceptant le long supplice des obligations sans nombre.

Vous êtes commerçant et vous voulez payer l'impôt? Eh bien, vous allez faire la déclaration :

1° D'ouverture de vos opérations pour inscription au grand livre du commerce;
2° De vos bénéfices de guerre;
3° De votre chiffre d'affaires mensuel;
4° De votre chiffre d'affaires annuel;
5° De votre revenu, bénéfices professionnels compris;
6° Des salaires payés à votre personnel.

Et tout ceci, bien entendu, sans préjudice des innombrables formalités spéciales auxquelles vous avez pu être astreint, soit vis-à-vis de la régie, soit comme un citoyen quelconque pour vos propriétés, maisons, autos ou chiens!

L'établissement des six déclarations principales est difficile, minutieuse, compliquée. Et, chose bien administrative, si toutes concernent le même objet, il n'y en a pas deux qui intéressent le même fonctionnaire, le même bureau. A Paris, par exemple, la demande d'inscription au grand livre du commerce se fait au Palais de Justice; la déclaration des bénéfices de guerre est soumise au directeur des Contributions directes, et celle du chiffre d'affaires à l'Enregistrement, aux Contributions indirectes ou aux Douanes; enfin, avec le chiffre d'affaires annuel, la liste des salaires et l'impôt général sur le revenu, on revient aux Contributions directes qu'il faut voir et trois différents : celui du quartier du commerce, celui de l'habitation et celui des patentes.

Songe-t-on aux dérangements, à la perte de temps, aux courses inutiles, à tous les ennuis des intéressés et des agents du fisc?

C'est très bien de faire payer le contribuable français, mais ne craint-on pas de l'étouffer bientôt et d'étouffer en même temps notre activité industrielle et commerciale sous des montagnes de paperasses?

Maurice Auber.

LA CONFÉRENCE DE PARIS. — LES DERNIÈRES RÉUNIONS

L'ACCORD DES ALLIÉS sur les Réparations et le Désarmement

LE ROLE IMPORTANT DE MM. BRIAND ET LOUCHEUR

La signature du protocole. — Les sanctions prévues
L'envoi des résolutions à l'Allemagne
Une prochaine conférence à Londres

LES SÉANCES PLÉNIÈRES DE SAMEDI

Paris, 29 janvier. — La Conférence interalliée, qui durait depuis lundi, s'est terminée samedi soir. Ainsi que le note le dernier communiqué officiel, les délibérations du Conseil suprême ont abouti à une union et un accord des plus étroits et des plus cordiaux entre les alliés sur les deux questions capitales : désarmement de l'Allemagne et réparations.

On savait déjà hier que les délégués de l'Entente étaient tombés d'accord pour fixer à deux cent vingt-six milliards le montant de l'indemnité à payer par les Allemands en 42 annuités.

L'Allemagne devra verser aux alliés :
2 annuités de 2 milliards
3 annuités de 3 milliards
3 annuités de 4 milliards
3 annuités de 5 milliards
31 annuités de 6 milliards
soit deux cent vingt-six milliards
plus une taxe de 12 p. c. sur ses exportations.

En ce qui concerne le désarmement, l'Entente est fermement résolue à ce que les obligations du traité de Versailles soient exécutées jusqu'à la dernière. Des sanctions ont été prévues, qui ne seront divulguées qu'en cas d'inexécution.

On croit que ces sanctions sont les suivantes :

1° *Suspension des délais pour l'évacuation des pays rhénans par nos troupes;*
2° *Occupation de nouveaux territoires;*
3° *Etablissement de mesures douanières dans les pays rhénans.*

Enfin, lord Curzon a proposé une quatrième mesure, qui consisterait pour les alliés à s'opposer à l'entrée de l'Allemagne dans la Société des Nations.

C'est au cours des deux séances plénières de samedi qu'ont été ratifiés, d'une part, le rapport du maréchal Foch concernant le désarmement, avec quelques modifications, d'autre part le rapport du Comité restreint touchant les réparations. De même, le texte de la notification à adresser à l'Allemagne fut rédigé et signé.

LE DERNIER COMMUNIQUÉ

Union et accord les plus étroits et les plus cordiaux entre les Alliés

Paris, 29 janvier. — (Communiqué officiel) :

La Conférence, au cours des deux séances qu'elle a tenues aujourd'hui, a consacré l'accord complet réalisé entre ses membres sur les deux questions principales qui figurent à son ordre du jour : désarmement et réparations.

DESARMEMENT DE L'ALLEMAGNE : IL SERA EXIGÉ JUSQU'A COMPLETE SATISFACTION

Au point de vue du désarmement, elle a approuvé les propositions que lui avaient soumises les experts militaires, navals et aériens, en vue d'exiger de l'Allemagne la complète exécution des engagements résultant pour elle, tant du traité que des notes de Boulogne, et du protocole de Spa.

LES REPARATIONS : UNE UNITÉ DE VUES EST SORTIE DES DELIBERATIONS

Au point de vue des réparations, l'arrangement, préparé hier par les experts, a été discuté, complété, puis approuvé à l'unanimité.

Le texte des instructions destinées aux représentants alliés à la Conférence de Bruxelles, en réponse à certaines questions posées par eux dans leur rapport, a été ensuite adopté.

DES SANCTIONS SI L'ALLEMAGNE REFUSE DE DESARMER ET DE REPARER

D'un commun accord, les Alliés ont, dès à présent, arrêté entre eux les mesures éventuelles à appliquer dans le cas où l'Allemagne se refuserait à exécuter loyalement et intégralement ses obligations, aussi bien en ce qui concerne les réparations, qu'en ce qui touche au désarmement.

Dans un sentiment de courtoisie, s'inspirant de l'esprit que l'Allemagne accomplira d'elle-même ses obligations, les Alliés ont estimé qu'il n'y avait pas lieu pour le moment de notifier ces sanctions à Berlin.

Des représentants qualifiés du gouvernement allemand seront invités à se rencontrer, à Londres, à la fin du mois de février, avec les représentants des puissances.

LES QUESTIONS DE SECOND PLAN ONT REÇU UNE ORIENTATION DEFINITIVE

Pour résumer les travaux de la Conférence de Paris qui ont duré du lundi 24 au samedi 29 janvier, il y a lieu de noter que les grandes questions qui figurent à son ordre du jour ont toutes reçu sinon une solution finale, du moins une orientation définitive : désarmement, réparations, livraisons de charbon après le 31 janvier, questions d'Orient et de Grèce, relèvement de l'Autriche, reconnaissance des Etats baltiques et caucasiens.

POUR ABOUTIR, L'UNITÉ DE FRONT INTERALLIÉ DANS LA PAIX

Le résultat le plus important de la Conférence, en dehors et au-dessus de ces règlements spéciaux, a été d'établir, non seulement dans les résolutions, mais dans les sentiments et dans la politique des Alliés, l'union et l'accord les plus étroits et les plus cordiaux.

La déclaration, qui a été placée d'un accord unanime en tête des résolutions de la Conférence, marque ce que d'ailleurs le Président du Conseil français a appelé l'unité de front dans la paix comme elle avait été réalisée pendant la guerre. Voici le texte de ce préambule :

« *Les Alliés, certains que leur étroite union peut seule réaliser la paix, comme elle a assuré la victoire, sont résolus à n'y laisser porter aucune atteinte. Ils la considèrent comme la plus sûre garantie de la paix du monde et de l'exécution des traités par le respect des engagements pris et des sanctions arrêtées.* »

LES RÉSOLUTIONS PRISES SONT NOTIFIÉES A L'ALLEMAGNE

Une analyse du texte adressé à l'Allemagne

Paris, 29 janvier. — Les résultats sur le désarmement et les réparations ont été notifiés, dès ce soir, au gouvernement allemand, accompagnés d'une lettre d'envoi commune, sous la signature de M. Aristide Briand, président de la Conférence.

La question du désarmement

LE CONSEIL SUPREME A FAIT SIEN LE RAPPORT DU MARECHAL FOCH

C'est le rapport du maréchal Foch, au nom du Comité interallié de Versailles, qui a été adopté, sauf quelques modifications nécessaires en vue de sa communication au gouvernement allemand.

CLAUSES MILITAIRES

Sur quatre points : Reichswehr, livraison de matériel de guerre, organisation d'auto-protection et police de sûreté. La note énumère les manquements au traité aux accords de Boulogne et de Spa.

a) **Reichswehr.** — La législation allemande n'a pas été mise en harmonie avec les stipulations militaires du traité. Un projet de loi a bien été déposé, mais il présente des lacunes. Cette question devra être réglée avant le 15 mars.

Il en est de même pour l'organisation de la Reichswehr qui comprend notamment trop d'officiers au ministère de la Guerre. L'Allemagne devra s'être mise en règle sur ce point au 15 avril.

b) **Matériel de guerre.** — La réduction de l'armée à 100.000 hommes n'a pas été accompagnée de la livraison correspondante de matériel. Il y a trop de matériel dans les dépôts.

D'autre part, le gouvernement allemand fait des difficultés pour livrer le matériel des places de l'Est, et veut conserver dans ces places maritimes 1.086 canons au lieu de 420, autorisés par la Commission de contrôle qui impose la livraison totale du matériel des places terrestres et autorise l'Allemagne à garder 22 pièces. Ces mesures devront être exécutées intégralement avant le 28 février.

De plus, pour les usines de guerre le gouvernement allemand devra se conformer sans délai à la classification imposée par les Commissions de contrôle.

c) **Organisation d'auto-protection.** — On confirme la nécessité du désarmement et de la dissolution déjà réclamée des Einwohnenwehren. Le gouvernement allemand publiera tous les textes législatifs à cet effet avant le 15 mars. La dissolution devra être terminée le 30 juin.

Les armes lourdes et les deux tiers des armes portatives devront être livrées pour le 31 mars. Le reste des armes pour le 30 juin.

d) **Police de sûreté.** — Les décisions antérieures sont confirmées. Ici, il n'y a point de délai, puisqu'il s'agit de contestations sur le caractère de ces organisations.

CLAUSES NAVALES

L'Allemagne n'a pas livré tous les documents qu'elle s'était engagée à Spa, à fournir. Elle devra le faire pour le 28 février.

Elle n'a pas achevé le désarmement des bâtiments en réserve, délai accordé 30 avril.

Elle devra achever pour le 31 juillet la démolition de tous les bâtiments de guerre en construction et elle détruira immédiatement tous ses sous-marins, ou partie de sous-marins.

CLAUSES AERIENNES

On confirme les délais fixés à Spa pour la destruction des moteurs.

On constate que l'Allemagne, malgré la note de Boulogne, a repris la fabrication du matériel civil; elle devra sur ce point se conformer aux dispositions de cette note.

Elle devra fournir les compensations exigées antérieurement pour les Zeppelins détruits en 1919, après la ratification du traité.

On lui confirme le refus qui lui a été fait d'organiser une police aérienne.

Enfin, elle devra accepter les définitions des puissances alliées pour distinguer l'aviation civile et militaire.

Ce document se termine en exprimant l'espoir que le gouvernement allemand ne mettra pas les Alliés dans l'obligation de recourir à des sanctions et s'exécutera.

PAIEMENTS PAR ANNUITÉS

L'article 1er prévoit que l'Allemagne paiera, en plus des restitutions prévues à l'article 238 du traité :

a) 42 annuités fixes payables semestriellement à partir du 1er mai 1921 suivant l'échelonnement ci-dessous :

2 annuités de milliards marks or, 3 annuités de 3 milliards marks or, 3 de 4 milliards, 3 de 5 et les 31 dernières de 6 milliards marks or.

b) 42 annuités égales à 12 p.c. ad valorem des exportations de l'Allemagne payable à partir du 1er mai 1921 semestriellement et en or.

La commission des réparations prendra toutes mesures utiles pour contrôler les exportations allemandes.

LES MODALITÉS DES PAIEMENTS

L'article 2 stipule que l'Allemagne émettra des bons qu'elle remettra aux Alliés, et équivalents à la part qui leur revient dans les annuités fixes, de façon à permettre toutes opérations éventuelles de mobilisation.

Aux termes de l'article 3, l'Allemagne pourra s'acquitter par anticipation de la partie fixe de sa dette. Ces paiements anticipés bénéficieront d'un escompte de 8 p.c. dans les deux premières années, 6 p.c. dans les deux suivantes et 5 p.c. ensuite.

L'article 4 interdit à l'Allemagne d'effectuer aucune opération de crédit à l'étranger sans l'approbation de la commission des réparations.

UN GAGE POUR L'EXECUTION NORMALE DES VERSEMENTS

L'article 5 affecte comme gage de l'exécution du présent arrangements, les produits des douanes allemandes, maritimes et terrestres, et tous droits d'exportation et d'importation.

Les recettes douanières allemandes seront centralisées par un receveur des douanes nommé par le gouvernement allemand et agréé par la commission des réparations.

DES SANCTIONS

En cas de manquements de l'Allemagne à ces paiements, trois sortes de sanctions sont prévues : saisie du produit des douanes allemandes, relèvement de tarifs ou établissements de taxes nouvelles.

Enfin, la commission des réparations pourra déclarer le gouvernement allemand défaillant en laissant aux puissances alliées le soin de prendre toutes mesures justifiées par les événements.

Ce document a été communiqué, ce soir même, au gouvernement allemand, qui sera admis à se faire entendre à Londres à une conférence, le 28 février.

Au cas d'inexécution par l'Allemagne

Paris, 29 janvier. — On confirme que les sanctions s'appliquant à la fois au désarmement et aux réparations, arrêtées par les Alliés, sont celles-ci :

1° *L'occupation de nouveaux territoires;* 2° *suspension des délais fixés pour l'évacuation des territoires occupés;* 3° *adoption de toutes mesures douanières ou autres sur la rive gauche du Rhin, conformément à l'article 270 du traité;* 4° *opposition des alliés à l'entrée de l'Allemagne dans la Société des Nations, sa bonne foi n'étant pas démontrée.*

LES LIVRAISONS DE CHARBONS

Paris, 29 janvier. — Indépendamment du désarmement et des réparations, la Conférence a réglé aujourd'hui, la question des livraisons de charbon allemand. On s'est mis d'accord sur la proposition de la commission des réparations :

Livraison mensuelle à partir du 1er février, de 2 millions 200.000 tonnes, et de l'arriéré restant à livrer sur les quantités prévues par l'accord de Spa. Les avances sont supprimées; sont soustraites une prime à la qualité de 2 marks-or par tonne.

L'aide à l'Autriche

ADOPTION D'UN RAPPORT DE M. LOUCHEUR

La Conférence a adopté enfin un rapport de M. Loucheur sur les moyens de venir en aide à l'Autriche.

Il y est recommandé aux gouvernements alliés, s'ils veulent parer à la détresse de la République autrichienne, de renoncer à toutes leurs créances sur elle, tant au point de vue des réparations que du coût de l'armée d'occupation. On y prévoit aussi la constitution d'une sorte de Compagnie d'Autriche qui serait recommandée aux banquiers des différents pays après l'adoption de mesures préalables en vue de la réduction du nombre des fonctionnaires, du décongestionnement de Vienne, de l'établissement d'un contrôle financier.

Une Conférence se tiendra prochainement près de Trieste, à laquelle tous les nouveaux Etats entourant l'Autriche seront convoqués, en vue d'améliorer les relations de ces Etats et l'organisation de cette partie de l'Europe.

Le rôle de MM. Briand et Loucheur

CELUI DE MM. JASPAR ET THEUNIS, A LEURS COTÉS

Paris, 29 janvier. — La Presse souligne le rôle important de MM. Briand et Loucheur, pendant la Conférence. Leur habile fermeté, non exempte de la souplesse nécessaire, a abouti à un important succès pour la France.

L'« Eclair », après avoir parlé du rôle de M. Briand, rend hommage à l'œuvre de M. Loucheur en des termes chaleureux :

Pour n'être point aussi apparent, le rôle de M. Loucheur n'en aura pas été si moins difficile à jouer, ni moins utile. Son acquis de technicien et son expérience d'homme d'affaires habitué à concilier au sein de vastes entreprises industrielles des intérêts opposés qui ne peuvent cependant se satisfaire qu'en s'accordant, auront dans les dures séances qui se succèdent depuis 24 heures, trouvé leur emploi.

MM. Briand et Loucheur ont été, dans leur mission si difficile, secondés grandement par les délégués belges, MM. Jaspar et Theunis, qui s'efforcèrent de rapprocher les distances.

A eux quatre, ils sont les véritables artisans de l'accord intervenu.

LA RÉFORME DU SUFFRAGE

Les Femmes doivent voter

déclare le général de Castelnau

Le droit des femmes au suffrage a, à la Chambre, un champion convaincu — et que jusqu'ici on ignorait — dans la personne du grand chef de guerre qu'est le général de Castelnau. Déjà, dans sa campagne électorale le général s'était prononcé très nettement pour l'extension du droit de suffrage. Mais l'Aveyron est loin de Paris et peu de gens connaissaient ces déclarations. Les discussions sur le projet Rouillaux-Dugage, dont le Congrès des Associations familiales à Lille a été l'occasion, ont fourni au général de Castelnau le moyen de faire connaître sa pensée. La question fait encore le sujet de trop de controverses pour que nous n'ayons pas été tentés de lui demander de la préciser pour nos lecteurs.

— Eh! oui, nous dit le général de Castelnau, je suis partisan de l'extension du droit de suffrage aux femmes. Je ne vois pas pourquoi une femme majeure ne voterait pas aussi bien que vous ou moi. La femme aujourd'hui travaille, elle vote dans les élections commerciales, elle siège au Conseil des prud'hommes. Pourquoi lui refuserait-on le droit de voter dans les élections politiques?

— Vous connaissez l'objection, mon général : les adversaires du vote des femmes prétendent que l'entrée de la femme dans la politique est un danger pour la famille.

— Oui, oui, je sais. Le « pater familias » du droit romain, le chef de famille exerçant seul les droits civiques ! Cela c'est du droit romain, ce n'est pas du droit moderne et ce n'est pas du droit chrétien. La réalité chez nous est tout autre qu'à Rome. Je le répète, la femme travaille, elle a dans la vie sociale une place de plus en plus grande : pourquoi lui refuser de participer à la vie politique ? Du moment que le suffrage universel est la base de notre constitution, il faut qu'il soit vraiment universel.

— Mais ne pensez-vous pas que, pendant le mariage, au moins, le droit de vote de la femme doive être exercé par le mari afin de maintenir l'unité familiale et d'éviter les discussions au foyer?

— Pourquoi ? Ce serait donner une prime aux faux ménages et frapper la femme mariée d'une sorte de déchéance. Quant aux discussions entre le mari et la femme, elles ne diviseront que les ménages qui sont mûrs déjà pour le divorce.

— On fait une autre objection. Pensez-vous que la femme, en France, soit préparée à la vie politique ?

— Autant que la plupart des hommes, croyez-moi. Pendant la guerre, qui donc a maintenu le moral à l'arrière? Qui donc, sinon les femmes de France ? Nous, les hommes, nous nous battions. Mais, à l'arrière, la femme a maintenu la vie, elle a cultivé le champ, elle a « tenu » malgré toutes les angoisses, toutes les incertitudes, toutes les difficultés. Dans nos armées modernes, il y a une compénétration intime de l'arrière et de l'avant. Si l'arrière n'avait pas tenu, l'avant n'aurait pas tenu. Voyez les Allemands ! Ce n'est pas l'avant qui a cédé, c'est l'arrière qui a entraîné le front. Si nos femmes de France avaient cédé, que serait-il arrivé? Et on croit que ces femmes-là ne sont pas capables de voter à bon escient! Allons donc! Je suis très fermement convaincu du contraire. Dans la vie publique elles apporteront, plus que les hommes, le souci de la famille, de ses droits et de ses besoins. On oublie trop que c'est la mère, beaucoup plus que le père, qui fait l'éducation de l'enfant. Les hommes sont pris par leurs affaires : c'est la mère qui forme l'esprit de ses fils. Et cette mère, qu'on juge capable de former l'esprit de l'enfant, de le préparer à la vie publique, ne serait pas capable de prendre part, elle-même, à cette vie publique ? C'est paradoxal !

— Vous parlez, mon général, de la mère de famille. Mais il y a les autres. Celles-là aussi voteront.

— Eh bien! oui, elles voteront. Est-ce qu'on fait une discrimination entre les hommes ? Est-ce qu'on exige d'eux un brevet de moralité? Regardez les pays étrangers. Les femmes s'y sont montrées partout, en majorité, un élément d'ordre. En Allemagne, notamment, on a, fait, en Bavière, en Saxe, à Cologne, voter les femmes dans des sections séparées. Partout elles ont voté avec plus de prudence et de sagesse que les hommes. En France, il en serait de même. Ayez confiance dans le bon sens de nos femmes de France, et en particulier de nos paysannes. Je les connais, nos populations paysannes; on peut leur faire crédit. Je vous le dis, il n'y a aucune bonne raison pour rejeter le suffrage féminin : et il y en a de très bonnes pour l'admettre.

Croit-on d'ailleurs qu'il soit possible de résister au courant qui entraîne les peuples dans ce sens. Quand, autour de nous, les femmes sont électrices, croit-on qu'on pourra, longtemps, refuser aux femmes de France, le droit de vote ? Alors ? Pourquoi attendre ? Il est de bonne politique de ne pas retarder une réforme quand elle est mûre. Pourquoi laisser à d'autres le bénéfice de sa réalisation? Je tiens que ce serait une maladresse.

Tout cela était dit avec cette simplicité et cette netteté de parole, cette saveur de langage qui est une des caractéristiques du général de Castelnau. Celui qui parlait n'était pas un politicien en quête de popularité. C'était un homme réfléchi, un homme de famille et de tradition, un homme qui avait, au plus haut degré, le sens de l'autorité et de la discipline. Et chacune de ces affirmations, qu'on sentait mûrement méditées, qui n'étaient pas le fruit d'une improvisation de tribune mais d'une conviction raisonnée, avait, dans sa bouche, une force singulière. C'était un homme du vieux terroir, dont il a gardé l'accent, qui plaidait la cause des femmes de France et réclamait pour elles — pour elles qui, pendant quatre ans, avaient été à la peine — l'honneur du droit de cité.

L...

Petites Nouvelles

Le Japon projette la révision du traité d'alliance anglo-japonais, de façon à dégager le Japon de ses obligations.

Des essais d'un nouveau frein de sûreté américain permettant l'arrêt presque instantané, en cas de mauvais fonctionnement des signaux ou d'encombrement imprévu des voies, ont eu lieu avec un plein succès, sur la ligne Paris-Dieppe.

Le département de l'agriculture du Brésil annonce que la récolte du coton a été effectuée dans d'excellentes conditions.

La ville anglaise d'Evesham a adopté l'électricité; celle de Malvern a accordé la protection à l'audition.

M. Hermond Petersen, chef du service radio-télégraphique de Norvège, vient de découvrir un procédé de photo-télégraphie instantanée.

La Chambre syndicale des industries métallurgiques du Rhône a invité ses adhérents, en cas de ralentissement de l'activité des usines, à éviter le débauchage et à réduire les heures de travail avec roulement du personnel.

La troupe du Théâtre de la Monnaie de Bruxelles viendra prochainement, à Paris, donner, à l'Opéra, trois représentations de « Falstaff », dont l'une au profit d'une œuvre franco-belge.

Tchitchérine et Litwinoff manifestent une vive opposition à l'accord commercial anglo-russe qui vient de leur soumettre Krassine, à son arrivée à Moscou.

En Amérique, la Commission du budget a sérieusement réduit les chiffres proposés par le Ministère de la Guerre. Au lieu de 280.000 hommes et 17.000 officiers, elle n'admet que 150.000 hommes et 13.000 officiers.

Une Compagnie électrique américaine annonce une réduction de 15 0/0 du salaire de plusieurs milliers de ses employés, à partir du 1er février.

Mme Carmen Solar est descendue en parachute d'un avion, d'une hauteur de 300 mètres à l'aérodrome du Bourget, et a atterri facilement dans d'excellentes conditions. La descente a duré 22 secondes 2/5.

A Londres, une exposition rétrospective du textile sera inaugurée le 12 février prochain. Le gouvernement français a prêté une collection des tapisseries des Gobelins.

CHOSES & AUTRES

Quand on a le cœur vide, on va chercher le bonheur hors de soi. — BL. DE ST-B.

Il n'y a qu'un grand cœur qui sache tout ce qu'il y a de gloire à être bon. — FÉNELON

Nous raisonnons avec les esprits; nous vivons avec les cœurs. — PERNETTE.

La limite du pouvoir de l'homme est dans la limite de son savoir. — BACON